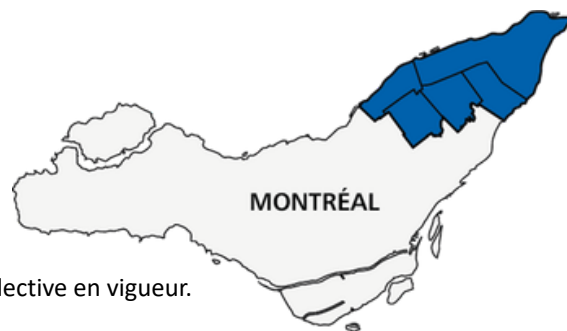




RESPONSABLE DE SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE - BANQUE DE CANDIDATURES

| | |
|----------------------------|---|
| PÉRIODE D’AFFICHAGE | 7 mai au 30 juin 2026 |
| TYPE DE POSTE | Remplacement à temps plein |
| HORAIRE | 8 h à 16 h |
| SALAIRE | De 27,75 \$ à 37,04 \$ de l’heure, selon la convention collective en vigueur. |
| ENTRÉE EN FONCTION | Dès que possible |



À PROPOS DE CETTE OFFRE

Le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) est actuellement à la recherche d'un(e) responsable d'éducation à l'enfance en milieu scolaire pour un remplacement à temps plein.

NATURE DU TRAVAIL

La candidate ou le candidat devra concevoir le programme d'activités d'éducation à l'enfance et d'en assurer la supervision, afin de poursuivre, dans le cadre du projet éducatif de l'école, le développement global des élèves en tenant compte de leurs intérêts, de leurs besoins et de la réglementation. Elle ou il veillera au bien-être général des élèves, tout en assurant leur santé et leur sécurité. Elle effectue également des travaux techniques reliés au fonctionnement du service de garde, notamment concernant la gestion des ressources financières, humaines et matérielles.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation à l'enfance ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente;

Ou

- Être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études collégiales (AEC) en gestion de service de garde et attestation d'études collégiales (AEC) en éducation en l'enfance ou une attestation d'études collégiales dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente. Avoir 4 années d'expérience en tant qu'éducateur ou éducatrice à l'enfance.

Ou

- Être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études collégiales (AEC) en gestion de service de garde et avoir une attestation d'études professionnelle (AEP) en service de garde en milieu scolaire et avoir 5 années d'expérience en tant qu'éducateur ou éducatrice à l'enfance.

ET

Être titulaire d'un document, attestant la réussite :

- Soit d'un cours de secourisme général d'une durée minimale de huit heures;
- Soit d'un cours d'appoint d'une durée minimale de six heures visant la mise à jour des connaissances acquises dans le cadre du cours mentionné au paragraphe précédent.



Soin porté à l'accueil et à l'intégration



Possibilité d'avancement



Structure de pratiques collaboratives



Flexibilité et stabilité d'emploi



Quatre semaines de vacances

Autres diplômes acceptés au CSSPI:

- AEC en service de garde;
- AEC en techniques d'éducation à l'enfance;
- AEC en techniques d'éducation spécialisée;
- AEC en gestion des services de garde;
- DEC en service de garde;
- DEC en techniques d'éducation en l'enfance;
- DEC en techniques d'éducation spécialisée;
- DEC en techniques d'intervention en délinquance;
- AEC en intervention inclusive au service de garde;
- Certification en éducation en milieu de garde;
- Certification en éducation de garde scolaire;
- Certificat en sciences de l'éducation;
- Certificat en intervention éducative en milieu familial et communautaire;
- Certificat en intervention psychoéducative;
- Certificat en soutien pédagogique en CPE;
- Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire;
- Baccalauréat en adaptation scolaire;
- Baccalauréat en sciences de l'éducation;
- Baccalauréat en psychoéducation.

Autres exigences:

La réussite de tests appropriés est exigée pour l'obtention d'un poste régulier. Sachez que des formations sont offertes afin de vous y préparer:

- DOPHIN, Avant-garde et PAIE

POUR POSTULER

Merci de l'intérêt que vous manifestez envers le CSSPI. Toute candidature reçue par courriel, par télécopieur ou par courrier interne sera refusée.

PAR COURRIEL

rh-service-de-garde@csspi.gouv.qc.ca

Le Service des ressources humaines

550, 53e Avenue

Pointe-aux-Trembles (Québec) H1A 2T7

Une entrevue de sélection sera planifiée avec les candidats retenus seulement.

Le CSSPI est engagé dans un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Le personnel du CSSPI est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, notamment, l'interdiction pour l'ensemble des membres du personnel scolaire de porter un signe religieux et l'obligation d'exercer ses fonctions à visage découvert.